

## **PROGRAMME 3 : VERS UNE MÉDITERRANÉE RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### Introduction générale

73. La combinaison de divers facteurs climatiques actuels entraînant des changements environnementaux (par exemple, le réchauffement des mers, l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer) présente de nombreux effets détectables sur les organismes marins, à l'échelle des individus, des populations et des écosystèmes. Parmi les impacts futurs attendus, on peut citer les réorganisations majeures de la distribution du biote, la perte d'espèces, la diminution de la productivité marine, l'augmentation des espèces non indigènes et l'extinction potentielle d'espèces. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment reconnu l'importance d'aborder spécifiquement le changement climatique en Méditerranée : Le 6e rapport d'évaluation (GIEC AR6) comprendra, pour la première fois, un chapitre transversal traitant précisément de la Méditerranée, coordonné par l'un des coordinateurs MedECC, qui travaille en étroite coordination avec le système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone.

74. Le premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1), publié en 2020 par le Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), souligne qu'en raison du niveau des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, la rapidité des changements climatiques dans le bassin méditerranéen, historiques et projetés par les modèles climatiques, est supérieure aux tendances mondiales. Pratiquement toutes les sous-régions continentales et marines du bassin méditerranéen sont touchées par les récents changements anthropiques dans l'environnement. Les principaux facteurs de changement incluent le climat (température, précipitations, courants atmosphériques, événements extrêmes, hausse du niveau de la mer, température, salinité et acidification de l'eau de mer), la croissance démographique, la pollution, les pratiques non durables d'utilisation des sols et de la mer et les espèces non indigènes envahissantes. Dans la plupart des régions, les écosystèmes naturels et les moyens de subsistance des populations sont concernés. La plupart des incidences des changements climatiques sont exacerbées par d'autres problèmes environnementaux, comme l'évolution de l'utilisation des sols, l'augmentation de l'urbanisation et du tourisme, l'intensification de l'agriculture, la surpêche, la dégradation des sols, la désertification et la pollution (de l'air, des sols, des rivières et des océans).

75. Le rapport 2020 sur l'état de l'environnement et du développement souligne en outre que les changements climatiques aggravent d'ores et déjà les problèmes régionaux, en entraînant une augmentation des risques de sécheresse, d'inondation, d'érosion et d'incendie. Au cours des prochaines décennies, les changements climatiques devraient menacer davantage la sécurité alimentaire et hydrique ainsi que les moyens de subsistance et la santé des populations. C'est pourquoi il est essentiel de s'attaquer à cette problématique tout en garantissant la gestion durable du milieu marin et côtier et en abordant les aspects socio-économiques tels que la pauvreté, la sécurité et la santé humaine.

76. Le PNUE/PAM s'efforce de remédier aux incidences des changements climatiques sur les zones marines et côtières depuis les années 1990 et, après une première évaluation globale ascendante de la vulnérabilité à ce phénomène et de ses effets sur la biodiversité méditerranéenne aux niveaux national, sous-régional et régional, la définition des priorités connexes en 2008-2009 et l'évaluation des possibilités de suivi, l'adoption de la Stratégie à moyen terme pour 2016-2022 a marqué l'intégration en tant que thème de travail commun et transversal de l'action climatique dans les activités du PNUE/PAM. Le Programme 3 vise à consolider davantage le soutien apporté aux Parties contractantes, comme indiqué dans la Déclaration de Naples adoptée en 2019 à la CdP21 et

conformément au Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes et à l'objectif 4 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, qui ont tous deux été adoptés à la CdP19 en 2016, et appuie la mise en œuvre du Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières adopté à la CdP21 en 2019.

### Contribution aux priorités et objectifs mondiaux et régionaux

77. Le Programme 3 contribue directement à un certain nombre d'objectifs et de priorités mondiaux et régionaux, y compris les ODD et l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC. Il tient également compte des résolutions de l'UNEA, en particulier la résolution adoptée lors de sa quatrième session (2019) sur l'adaptation reposant sur les écosystèmes, qui souligne que ce mécanisme permet de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et la précarité qui en découlent dans des domaines comme la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé ou la biodiversité. Il est également pleinement conforme au Programme d'action climatique adopté au titre de la Stratégie à moyen terme du PNUE pour 2022-2025.

78. Pour l'élaboration du Programme 3, une attention particulière a été accordée aux recommandations de deux rapports consacrés à l'analyse des mesures régionales existantes qui identifient les lacunes par rapport à la réalisation du Bon état écologique et les mesures régionales et nationales potentielles, nouvelles ou actualisées, qui, bien que structurées autour des objectifs écologiques du PAM, abordaient également, dans une moindre mesure, les questions liées au changement climatique, principalement en ce qui concerne la nécessité de combler les manques en matière de connaissances à propos des effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers, notamment les impacts de l'acidification.

#### **Cibles des ODD revêtant une pertinence pour le Programme 3 :**

Objectif 14. Vie aquatique :	Cibles 14.2 et 14.3
Objectif 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :	Cibles 13.1, 13.2 et 13.3
Objectif 6. Eau propre et assainissement :	Cible 6.6
Objectif 11. Villes et communautés durables :	cible 11.6 et 11.b

79. à la mise en œuvre des directives et stratégies pertinentes de l'UE, l'action pour le climat se trouvant au cœur du Pacte vert pour l'Europe [[LIEN](#)], le cas échéant, ainsi qu'aux travaux pertinents de l'UpM, y compris la première Déclaration ministérielle sur l'environnement et le changement climatique (adoptée à Athènes le 13 mai 2014) et les progrès réalisés depuis lors. Les activités de plusieurs autres partenaires régionaux sont prises en considération, y compris les travaux de l'antenne méditerranéenne de l'UICN sur les solutions fondées sur la nature, du WWF Méditerranée (WWF Med), du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSD), du Centre euro-méditerranéen pour les changements climatiques (CMCC) [[LINK](#)] et du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med).

## Objectifs

80. Le Programme 3 comporte les objectifs stratégiques suivants, qui sont liés au Protocole GIZC et au Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes, tel qu'approuvé à la CdP19 :

1. renforcer la résilience aux changements climatiques des systèmes naturels et socioéconomiques méditerranéens en favorisant la mise en œuvre d'approches d'adaptation intégrées et en améliorant la compréhension des incidences ;
2. réduire les pressions d'origine anthropique qui s'exercent sur les écosystèmes côtiers et marins afin qu'ils continuent de contribuer à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à leur atténuation.

### Objectifs écologiques pertinents :

- OE 7. L'altération des conditions hydrographiques n'affecte pas de manière négative les écosystèmes côtiers et marins.

## Résultats

81. La Stratégie à moyen terme pour 2022-2027 permettra d'atteindre les résultats et cibles/prestations indicatives connexes suivants.

**Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.).**

82. Les défis liés aux changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et les ondes de tempête, devraient exercer des pressions supplémentaires sur les zones côtières et marines. L'augmentation de la température aura une incidence sur les écosystèmes et activités terrestres et marins. À cet égard, un appui sera apporté en vue d'intégrer efficacement les mesures de lutte contre les changements climatiques dans l'ensemble des instruments stratégiques et politiques nationaux et régionaux. Au niveau régional, des travaux seront entrepris pour examiner la mise en œuvre de l'actuel Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes, dont l'échéance est fixée à 2025, et pour élaborer une stratégie régionale actualisée d'adaptation aux changements climatiques qui tienne compte des conclusions du rapport du MedECC et d'autres évaluations régionales et nationales pertinentes. Les Parties contractantes seront aidées à tenir compte, dans leurs stratégies et plans nationaux de GIZC et de PEM et plans de gestion de mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi que des projections attendues des changements climatiques et de l'incertitude accrue que ce phénomène entraîne pour l'environnement, la santé humaine et les activités économiques. À cette fin, l'utilisation de mécanismes de financement de l'action climatique appropriés sera également encouragée, de même que la participation plus active des secteurs privé, bancaire et des assurances. Des activités seront entreprises pour progresser vers la neutralité climatique conformément aux engagements régionaux et mondiaux.

**Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat.**

83. Les mesures prévues pour parvenir à ce résultat visent à aider les Parties contractantes en élaborant une série de lignes directrices et d'outils techniques et en partageant les meilleures pratiques pour optimiser les efforts de restauration des écosystèmes et, ainsi, préserver les services rendus par ces derniers. Des mesures appropriées d'aménagement et de gestion du territoire peuvent largement contribuer à renforcer la résilience, notamment par la création de zones non constructibles, qui permet la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les zones sensibles de l'interface terre-mer, et l'adoption de mesures visant à promouvoir les infrastructures durables et à rendre les villes côtières plus écologiques, afin d'améliorer la qualité de vie des populations côtières en veillant à la bonne qualité de l'air et en réduisant les risques d'inondation, de canicule et d'autres événements analogues. La cartographie des principaux écosystèmes côtiers et l'adoption de mesures ciblées de conservation et de restauration permettront également d'appuyer les efforts de prévention de l'érosion côtière au niveau national.

**Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées.**

84. Les données et connaissances scientifiques sur les incidences actuelles et prévues des changements climatiques sur l'environnement et le développement permettront aux décideurs d'anticiper et de concevoir des politiques qui tiennent compte des liens systémiques entre les activités humaines, la nature et l'évolution du climat. En recensant les zones côtières particulièrement sensibles et les espèces menacées par les changements climatiques, les décideurs et les parties prenantes seront davantage en mesure d'accroître la résilience et de cibler les efforts visant à élaborer des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets inclusives et économes en ressources. Les zones côtières, qui font office d'interface entre les écosystèmes et les paysages terrestres et marins, sont extrêmement importantes. La plupart d'entre elles sont en outre urbanisées et se caractérisent par une forte densité de population et une grande concentration des activités, ce qui les rend plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Par conséquent, il convient de recenser et d'analyser les zones les plus menacées et de proposer des mesures de planification et de gestion visant à les préserver, à les restaurer ou à s'adapter à l'évolution du climat dans différents contextes côtiers, par exemple dans les zones vierges, les villes côtières, le littoral étroit et les eaux côtières.

85. Pour être efficaces, les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets doivent tenir compte des conditions environnementales et socio-économiques locales et aboutir à un cycle vertueux dans lequel les avancées enregistrées dans l'action climatique ont une incidence positive sur l'environnement et les populations. Les autorités locales recevront une assistance technique qui les aidera à tenir compte du contexte socio-économique local et des incidences des solutions fondées sur la nature, depuis la phase de conception de ces solutions jusqu'à leur mise en œuvre et à leur reproduction. Les modes de vie humains sont également l'une des causes des changements climatiques et environnementaux ; l'étude des effets sur le climat qui sont susceptibles de résulter de l'adoption de modes de consommation durables peut constituer un puissant levier dans le cadre de la conception des politiques ciblant le comportement des consommateurs.

**Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone.**

86. Ce résultat vise à soutenir les efforts d'atténuation des changements climatiques en exploitant le lien positif entre la production et la consommation durables et la transformation sociétale axée sur les interventions. À cette fin, l'économie circulaire, la symbiose industrielle, l'innovation écologique et la cocréation de valeur seront encouragées dans le cadre d'un certain nombre d'activités ciblant

principalement le secteur privé, y compris les entrepreneurs et les petites entreprises, afin d'aider les acteurs de l'économie circulaire à atténuer les changements climatiques, de favoriser l'utilisation plus rationnelle des ressources, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir les outils visant à améliorer les cadres de mesure et la comptabilité fondée sur la consommation. Un ensemble d'activités spécifiques et de solutions innovantes seront également élaborées et mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des navires dans les ports sélectionnés, y compris des initiatives de promotion de l'efficacité énergétique et de décarbonisation. En outre, l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des sources renouvelables dans le bouquet énergétique, conformément aux accords internationaux pertinents, seront encouragées.

87. Pour atteindre les objectifs liés à ce résultat, l'appui aux entreprises durables sera complété par diverses initiatives à destination de la société civile et des autorités locales, à savoir la mise au point d'outils aptes à encourager l'évolution des modes de vie face aux besoins urgents qui découlent des changements climatiques. À cet égard, ce résultat vise à encourager les villes et les municipalités à évaluer dans quelle mesure elles sont susceptibles de promouvoir l'adoption de modes de vie favorables au climat, en utilisant des modèles de comptabilité fondés sur la consommation pour concevoir des mesures d'atténuation éventuelles au niveau local, en recensant les zones où les émissions de dioxyde de carbone sont particulièrement élevées et en renforçant l'efficacité du lien entre la consommation et la production.